

Michel PAJON
Député de Seine-Saint-Denis

Noisy-le-Grand, le 17 novembre 2016

Nos Réf. : MP/MV/90.

Monsieur,

Vous avez souhaité appeler mon attention sur le financement de nouveaux radars dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017.

Vous soulignez le fait que malgré une augmentation du nombre de radars sur les routes, la mortalité routière augmente depuis quelques temps. Pour ma part, je n'y vois pas un signe de l'inutilité des radars : chacun s'accorde en effet pour souligner que cette hausse de la mortalité provient en partie du fait que les conducteurs se sont habitués aux dispositifs de sécurité routière. En outre, grâce aux politiques de sécurité routière mises en place en France depuis 2000, et notamment à la multiplication des radars, le taux de mortalité routière a tout de même diminué de plus de 55% en quinze ans.

Vous évoquez la manne financière que représentent les radars pour l'Etat. S'il est vrai que les amendes liées aux excès de vitesse se sont élevées à 708 millions d'euros en 2013, il convient de comparer cette somme aux 21 milliards d'euros qu'ont coûté, sur la même période, les accidents de la route. Par ailleurs, la somme provenant des radars est, pour plus de moitié, reversée aux collectivités locales et à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France pour l'entretien et la réparation des réseaux de transports.

Par ailleurs, les radars ne sont pas les seuls outils de la politique de sécurité routière. Les nombreuses campagnes de communication et la sensibilisation des élèves durant leur parcours scolaire ont démontré leur efficacité. Pour autant, la vitesse reste un facteur déterminant dans la majorité des accidents, et les radars restent les outils les plus efficaces pour la réguler. Ils ne sont jamais installés au hasard : ils sont placés dans des zones à risque où la vitesse maximale autorisée n'est pas respectée, et avec le souci d'un maillage territorial équilibré. Alors qu'un quart des accidents mortels sont dus à la vitesse, le nombre d'accidents graves a diminué de 60% près des nouveaux radars qui ont été installés dans les zones dangereuses.

Pour toutes ces raisons, je n'ai pas voté l'amendement qui visait à supprimer l'article 21 du projet de loi de finances pour 2017.

Je vous prie de croire, monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous.



Michel PAJON